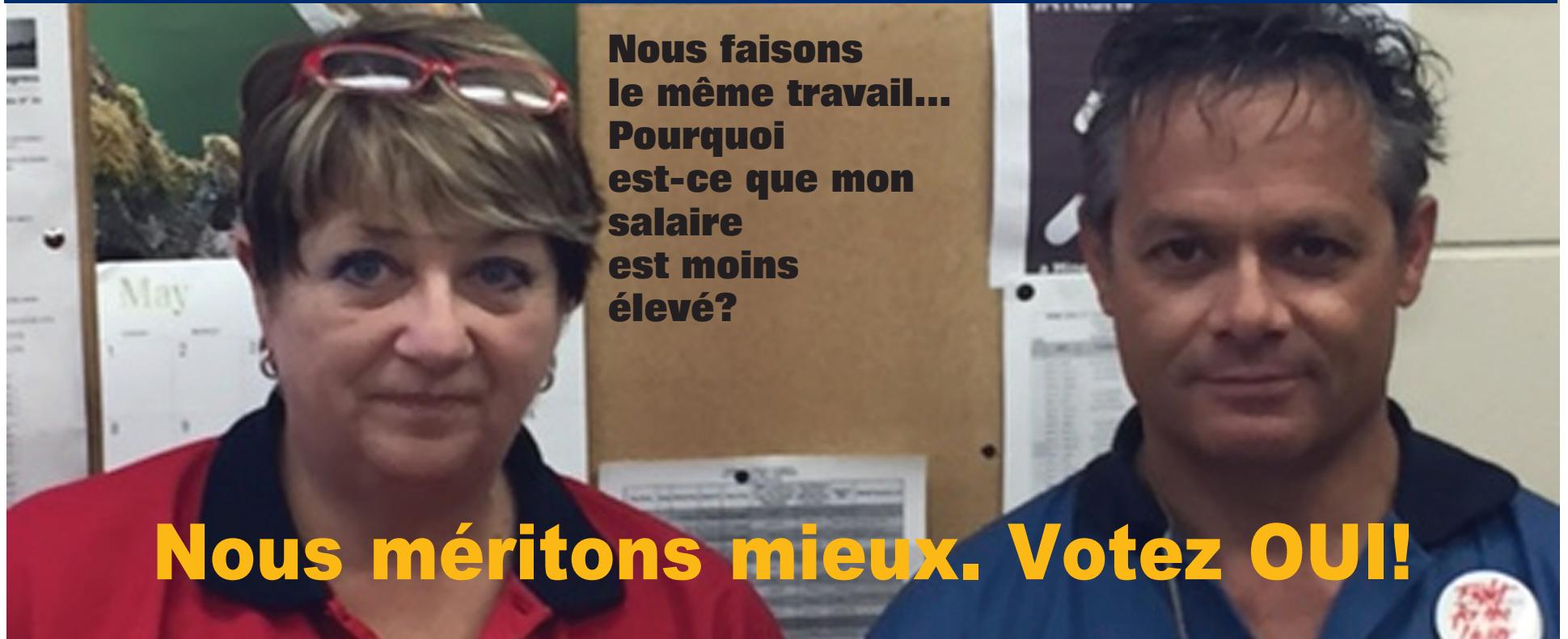


PERSPECTIVE

Volume 44 Numéro 2

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

juin 2016



Après plus de six mois de négociations difficiles et frustrantes, il est temps de transmettre un message haut et fort à la direction de Postes Canada : « Répondez aux propositions du Syndicat en matière d'équité, de sécurité d'emploi, d'améliorations, de postes à plein temps et de conditions de travail saines, et laissez tomber vos demandes de reculs. Et faites-le maintenant! » Le vote de grève porte sur l'avenir – notre avenir. Notre régime de retraite, nos salaires, nos avantages sociaux et nos conditions de travail pour les années à venir sont en jeu. Le vote de grève est l'occasion de communiquer notre position à l'employeur et de lui dire que nous méritons mieux.

Équité

Les FFPS et les factrices et facteurs urbains font le même travail. Toutefois, encore aujourd'hui, les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail des FFPS sont inférieurs à ceux de leurs consœurs et confrères de l'unité urbaine. De plus, Postes Canada refuse toujours de les rémunérer pour toutes les heures qu'ils travaillent. Les FFPS méritent mieux.

Sécurité d'emploi et améliorations

Les travailleuses et travailleurs des postes sont responsables du succès financier et opérationnel de Postes Canada. Nous méritons de conserver et d'améliorer nos droits, nos avantages sociaux et nos salaires actuels. L'ensemble des employées et employés réguliers méritent la sécurité d'emploi.

Emplois à plein temps et services

Nous méritons des mesures de dotation améliorées qui protégeront les postes à plein temps actuels et créeront des occasions d'emploi à plein temps pour les travailleuses et travailleurs à temps partiel et temporaires. De nouveaux services, comme les services bancaires postaux, créeront des occasions d'emploi pour les travailleuses et travailleurs des postes, généreront des revenus pour Postes Canada et favoriseront l'inclusion financière et le développement économique.

Il est PROPOSÉ, APPUYÉ et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que le Conseil exécutif national accepte de transmettre la recommandation suivante aux membres de l'unité de négociation des FFPS :

ATTENDU QU'il reste un grand nombre de questions importantes en litige après six mois de négociations;

ATTENDU QUE les factrices et facteurs ruraux et suburbains ne méritent pas un traitement inférieur à celui des membres de l'unité urbaine puisqu'ils exécutent le même travail;

ATTENDU QU'il est essentiel de négocier des améliorations aux questions telles que la parité des conditions de travail, les salaires, la rémunération de toutes les heures travaillées, la sécurité d'emploi, les avantages sociaux à l'intention des membres actifs et des membres à la retraite, les droits de mutation, les pauses et les congés payés;

ATTENDU QUE les propositions de l'employeur ne répondent pas à nos besoins et comportent des reculs en ce qui concerne les salaires, les avantages sociaux, le régime de retraite, les réorganisations d'itinéraire, les horaires de vacances et les protections en cas d'incapacité;

ATTENDU QU'un mandat de grève solide est essentiel pour que le Comité national de négociation puisse négocier une convention collective qui réponde aux besoins des membres du STTP;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif national recommande à l'unanimité aux membres de l'unité des FFPS de lui accorder un mandat de grève qui lui permettra, au besoin, de déclencher des activités de grève pour obtenir les revendications souhaitées par les membres, empêcher l'employeur d'obtenir ses reculs et améliorer les services à la population.

Santé et sécurité

La santé et la sécurité doivent passer avant les profits. Il est temps d'obtenir des méthodes de travail davantage sécuritaires pour tous les membres.

Non aux reculs!

Postes Canada, au lieu de se pencher sur nos revendications pour l'avenir, revient sur nos acquis, et ce, dans des domaines aussi importants que la sécurité d'emploi, le régime de retraite, les régimes de soins de santé, les congés de maladie, les effectifs internes et la charge de travail des facteurs et factrices. Elle veut que les membres des groupes 3 et 4 travaillent des quarts de 12 heures, y compris toutes les fins de semaine. Elle s'attaque aux pauses et aux congés payés, aux droits d'ancienneté, et bien plus encore. Postes Canada veut accroître les inégalités. Nous méritons mieux que cela.

Nous avons besoin de votre appui!

Votre comité de négociation travaille sans relâche pour que l'employeur laisse tomber ses demandes de reculs et tienne compte de nos propositions. Mais nous ne pouvons pas y parvenir seuls. Nous avons besoin de votre soutien. Il faut que l'employeur sache que les membres appuient massivement leur comité de négociation et leurs revendications.

Votez OUI

Un OUI fort sera une déclaration sans équivoque que nous méritons mieux. Nous méritons la sécurité et des améliorations. Nous méritons tellement mieux que les reculs que la direction de Postes Canada veut nous imposer. **Un OUI fort est un OUI fort pour notre avenir.**

Solidarité – Votre Comité de négociation

Il est PROPOSÉ, APPUYÉ et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que le Conseil exécutif national accepte de transmettre la recommandation suivante aux membres de l'unité de l'exploitation postale urbaine :

ATTENDU QU'il reste un grand nombre de questions importantes en litige après six mois de négociations;

ATTENDU QU'il est essentiel de négocier des améliorations aux questions telles que les salaires, les avantages sociaux, les droits des travailleuses et travailleurs temporaires, les conditions de travail des groupes 3 et 4, les protections en matière de santé et de sécurité, les services générateurs de nouveaux revenus, les dispositions relatives aux effectifs et les possibilités d'emplois à plein temps;

ATTENDU QUE les propositions de l'employeur ne répondent pas à nos besoins et comportent des reculs en ce qui concerne la sécurité d'emploi, les conditions de travail, l'ancienneté, les heures de travail et les classes d'emploi des groupes 3 et 4, la charge de travail des facteurs et factrices, le régime de retraite, les salaires, les pauses payées, les congés payés, et les avantages sociaux à l'intention des membres actifs et des membres à la retraite;

ATTENDU QU'un mandat de grève solide est essentiel pour que le Comité national de négociation puisse négocier une convention collective qui réponde aux besoins des membres du STTP;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif national recommande à l'unanimité aux membres de l'unité de l'exploitation postale urbaine de lui accorder un mandat de grève qui lui permettra, au besoin, de déclencher des activités de grève pour obtenir les revendications souhaitées par les membres, empêcher l'employeur d'obtenir ses reculs et améliorer les services à la population.

33 raisons de voter OUI

1. pour amener l'employeur à négocier
2. pour que tous les employés et employées réguliers qui traitent et livrent le courrier aient les mêmes droits et avantages sociaux
3. pour que tous les employés et employées réguliers bénéficient de la pleine sécurité d'emploi
4. pour que l'ancienneté des FFRS corresponde à leur première date d'embauche
5. pour de bons salaires et une indemnité de vie chère (IVC)
6. pour bénéficier d'une pleine rétroactivité
7. pour une hausse des salaires des travailleuses et travailleurs temporaires et des nouveaux employés et employées
8. pour obtenir un plein salaire lors d'une absence causée par un accident du travail
9. pour que les membres des groupes 3 et 4 soient rémunérés conformément aux normes de l'industrie
10. pour que les travailleuses enceintes et celles qui allaitent aient droit à des mesures de retrait préventif
11. pour que les FFRS soient rémunérés pour toutes les heures travaillées, y compris au taux des heures supplémentaires
12. pour que chaque pleine journée de travail des FFRS ouvre pleinement droit à pension
13. pour un système de mesure des itinéraires équitable pour les FFRS en fonction d'une journée de travail de huit heures
14. pour des conditions de travail saines et sécuritaires
15. pour la tenue d'études ergonomiques avant la mise en œuvre d'un nouvel équipement ou de nouvelles méthodes de travail
16. pour un réseau de déléguées et délégués sociaux qui aideront les membres en difficulté
17. pour que les travailleuses et travailleurs qui s'absentent pour cause de maladie bénéficient de meilleures protections
18. pour une protection et un soutien en matière de violence conjugale
19. pour obtenir toute l'information sur les effectifs et la mesure des itinéraires, y compris les logiciels et les programmes utilisés
20. pour une journée de travail prévisible
21. pour des protections limitant les heures supplémentaires non désirées
22. pour améliorer les régimes de soins de santé
23. pour obtenir des valeurs de temps appropriées pour tout le travail relatif à la livraison du courrier, y compris la livraison et le ramassage des colis
24. pour augmenter les droits accordés aux employées et employés temporaires
25. pour permettre aux employées et employés temporaires d'obtenir des emplois réguliers
26. pour obtenir davantage d'occasions d'emploi à plein temps au sein du groupe 1
27. pour mettre fin à la sous-traitance de notre travail
28. pour un nombre accru de postes dans le secteur de la vente au détail, et pour le maintien et la croissance du nombre de bureaux de poste appartenant à la Société
29. pour offrir davantage de services à la population, y compris des services bancaires
30. pour récupérer à l'interne tout le travail qui peut être effectué par les membres du STTP
31. pour rétablir et maintenir la livraison du courrier à domicile
32. pour que les membres aient droit au supplément salarial lorsqu'ils sont en congé parental ou en congé d'adoption

33. Les propositions de l'employeur sont inacceptables. Nous méritons mieux.

- Mettre fin à notre régime de retraite à prestations déterminées, indexées au coût de la vie et imposer un régime à cotisations déterminées pour tout service futur et pour les nouveaux employés et employées;
- Réduire la pleine sécurité d'emploi;
- Maximiser les emplois à temps partiel et temporaires au détriment des emplois à plein temps du groupe 1;
- Réduire le nombre d'emplois à plein temps dans les points de vente au détail;
- Supprimer l'obligation de l'employeur de dorer les postes vacants;
- Éliminer le droit des déléguées et délégués syndicaux de faire une enquête de grief durant les heures de travail;
- Imposer aux employées et employés des groupes 3 et 4 des quarts de travail de 12 heures et l'obligation de travailler les fins de semaine;
- Attribuer aux employées et employés temporaires les affectations de travail et les postes réguliers en fonction des heures travaillées et non de l'ancienneté;
- Supprimer les pénalités financières imposées à l'employeur s'il ne respecte pas le processus d'attribution des heures supplémentaires;
- Abolir l'utilisation des tabourets;
- Accepter de livrer les envois sans adresse de dimension suivante : poids jusqu'à un kilo; épaisseur 1½ po, aucune limite minimale pour la taille, taille maximale de 11 po par 14 po; et réduction importante du paiement à la pièce et délai de livraison de 2 jours pour les factrices et facteurs urbains.
- Verser un dollar pour changer une serrure de BPCM;
- Abolir l'obligation de trouver un endroit convenable pour la prise du repas des titulaires d'itinéraires motorisés;
- Recourir exclusivement aux employées et employés temporaires, au taux de rémunération le moins élevé, pour livrer les colis le soir et la fin de semaine;
- Réduire le temps de tri des FFRS pour le courrier trié de manière séquentielle;
- Continuer d'établir des itinéraires de FFRS de 6 heures ou 6 heures et demie;
- Limiter les droits de mutation des FFRS en leur imposant un gel de 12 mois sur l'itinéraire obtenu;
- Ne pas payer aux FFRS le temps travaillé en sus des heures évaluées et ne leur accorder aucun minimum d'heures garanties;
- Réduire de 6 % à 4 % la paie de vacances des employées et employés temporaires;
- Imposer un PAICD pire que celui en place en appliquant une période d'attente de 7 jours à tous les types d'absence. Interdiction d'utiliser les congés annuels ou compensatoires durant la période d'attente.
- Éliminer la possibilité de superposer les congés annuels;
- Éliminer les journées de congé annuel reportées lorsqu'elles coïncident avec un jour férié;
- Éliminer le congé compensatoire pour heures supplémentaires;
- Ne pas accorder de hausses salariales aux employées et employés temporaires pendant la durée de la convention collective;
- Imposer jusqu'à 10 échelons salariaux avant d'atteindre le taux maximal;
- Éliminer la période de repas payée;
- Éliminer la période de cinq minutes pour se laver les mains;
- Éliminer le congé de préretraite;
- Augmenter le nombre d'années pour obtenir une semaine de vacances supplémentaire et éliminer la 7^e semaine de congé annuel;
- Limiter les frais de physiothérapie;
- Faire passer de 5 % à 25 % les primes que paient les employées et employés actifs pour le régime de soins médicaux complémentaire (RSMC);
- Augmenter à un taux se situant entre 50 % et 80 %, selon le nombre d'années de service, les primes que paient les membres retraités pour le RSMC;
- Mettre fin à l'indexation des prestations versées par le régime d'assurance-invalidité de longue durée;
- Enlever les dispositions relatives au blocage du salaire (FFRS);
- Limiter le nombre d'employées et employés pouvant prendre leurs vacances en même temps (FFRS);
- Interdire la prise de vacances en novembre et en décembre (FFRS);
- L'employeur refuse toute discussion sur l'égalité des conditions de travail des FFRS. Il refuse également de discuter de l'adoption d'un taux horaire qui comprend le paiement de toutes les heures travaillées, y compris au taux des heures supplémentaires s'il y a lieu.